



Dédite location non déclaré

Par **Torali**, le **29/10/2018 à 14:58**

Bonjour, je suis dans un logement en colocation non déclaré depuis deux mois, j'ai annoncé mon départ il y a plus d'une semaine (départ le 31), le propriétaire a-t-il le droit de demander un mois de loyer supplémentaire comme dédite ?
Merci d'avance

Par **Lag0**, le **29/10/2018 à 17:29**

Bonjour,
Déjà, je ne sais pas comment vous pouvez savoir que les revenus fonciers du bailleur ne sont pas déclarés.
Ensuite, pour une location meublée, le préavis est effectivement d'un mois.

Par **morobar**, le **29/10/2018 à 17:44**

Bonjour,
Surtout que la déclaration des revenus fonciers ne sera effective qu'en cours d'année 2019, et qu'une dénonciation actuellement serait sous le coup de l'article L226-10 du code pénal, dénonciation calomnieuse.